Conseil communal
Penthalaz

Penthalaz, le 14 mars 2022

Procès-verbal N°III

Séance du Conseil Communal du 14 mars 2022

Composition du bureau
Monsieur Pierre Aubry, Président
Mme Aurore Rigal, scrutatrice, M. Nicolas Meylan, scrutateur suppléant
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 20h15 en la salle villageoise du Verger.

* * *

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le Syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux Conseillères et Conseillers.

Opérations préliminaires

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.
40 membres présents ; 8 excusés ; 1 absent ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.
Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2021, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

- ✓ Mme Dominique Von der Muhll est surprise d'apprendre dans le PV la fin des travaux de la route de la Gare, alors qu'il y a des chanfreins bricolés, mal terminés. Est-il prévu de contacter l'entreprise qui a effectué les travaux pour terminer proprement la mise à niveau et les finitions de la route ?
  M. Christian Martinetti répond que, comme il l'avait annoncé lors du dernier conseil, les travaux sont terminés, mais la couche définitive du tapis sera posée à l'été. Les chanfreins seront adaptés et les couvercles des regards et des grilles, réglables, seront adaptés à la hauteur de la route.

Il n'y a plus de question.

Le procès-verbal est passé au vote et accepté **à l'unanimité**.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil
Le président lit un courrier reçu ce jour annonçant la démission de Mme Aurore Rigal qui quitte la commune de Penthalaz au 31 mars 2022. Mme Rigal remercie l'ensemble du conseil avec qui elle a partagé d'excellents moments.

e) Communications de la Municipalité
M. Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation communal
Comme indiqué lors du dernier conseil, la municipalité a fait parvenir à la Direction générale du territoire et du logement la dernière version du PA com. Ce service a confirmé en date du 18 février la recevabilité du projet pour l'examen préalable.
Plans d'affectation des Grands Moulins et de Praz-Gérémoz
Nous suivons ces dossiers de manière très rapprochée et nous vous tiendrons au courant lorsque des éléments plus déterminants seront mis en évidence.
Aménagement de la place de la gare
En coordination avec la Direction générale de la mobilité et des routes, une étude complémentaire de faisabilité de franchissement surélevé des rails, côté Gollion, a été confiée au bureau Christe et Gygax. Les coûts de cette étude sont compris dans les crédits octroyés. Si l'on veut favoriser la mobilité douce et les transports en commun, il est impératif de trouver une solution pérenne sur l'aménagement de cette place de la gare et en particulier sur la circulation

des bus. La commune de Penthalaz ne pourra pas financer seule cet aménagement selon ce qui est choisi pour autant qu'une solution viable existe...

Crise en Ukraine

La coordination de l'accueil des réfugiés ukrainiens se fait au niveau européen et la Suisse s'est engagée dans cet engagement. Afin d'être proactif et montrer son soutien à toutes ces personnes en souffrance, chaque citoyen peut apporter son aide selon le dispositif mis en place par le Conseil d'Etat. Les modalités de cette coordination sont disponibles sur le site internet de la commune ou via l'application My local services.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ Mme Dominique Von der Muhll demande si la commission d'urbanisme sera informée ou pourra participer aux discussions actuelles sur la place de la Gare.
  M. Didier Chapuis répond que la commission d'urbanisme sera informée du développement futur du site. Actuellement règne un gros questionnement sur le projet. La DGMR pilote cette étude qu'elle finance à 50 %, le reste est à la charge de la commune de Penthalaz.
- ✓ Mme Dominique Von der Muhll aimerait que la commission d'urbanisme puisse être associée à la réflexion du projet en amont d'une présentation définitive.
  M. Chappuis propose de poser la question à la DGMR afin de savoir si elle souhaite associer la commission à ce stade de l'étude.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg revient sur la commission énergie, dissoute à ce jour. Il désire savoir si la commission du développement durable a les prérequis pour se positionner sur un éventuel prélèvement sur le fond de l'énergie renouvelable.
  M. Chapuis Didier répond que la terminologie de la commission développement durable permet de se positionner sur cette question et pourrait être activée si nécessaire.

Il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, municipal

M. Jauner propose une présentation de l'avancée du projet du collège du Cheminet au 14 mars 2022 avec des projections, des images de synthèse des différents bâtiments et aménagements extérieurs.

Les plans pour la mise à l'enquête ont été déposés à la commune par l'ASIVENOGE à la fin du mois de février.

Le PA Le Cheminet n'a pas encore été validé par le canton. Malheureusement, un retour négatif au 10.3.22 a été annoncé de la part de la DGTL (direction générale territoire et logement) sur deux points :

- Il y a 14 places de parc en trop : 40 sont autorisées, il y en a actuellement 54 de prévues.
- La relocalisation hors du périmètre du stationnement des vélos.

Mrs Chapuis et Jauner vont rencontrer les bureaux Fischer et Montavon ainsi que Team plus qui ont travaillé sur ce PA Le Cheminet en date du 18 mars ainsi que l'ARGDV afin d'obtenir des explications et tenter de débloquer la situation. Actuellement, la mise à l'enquête des constructions n'est pas possible tant que le PA n'est pas accepté par le canton.

Il est prévu de présenter le crédit de construction fin septembre à l'ASIVenoge et au mois d'octobre au Conseil communal de Penthalaz.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. François Bachmann revient sur l'origine d'approvisionnement du bois pour les futures constructions et demande à la Municipalité si elle s'est fixé un pourcentage d'approvisionnement de bois indigène.
  M. Yves Jauner répond qu'aucun pourcentage n'a été fixé, car les délais d'approvisionnements seront pris en compte en premier lieu afin de pouvoir tenir les délais de construction. Aucun pourcentage d'approvisionnement n'a été imposé à l'ASIVenoge toutefois, le but est de se fournir au maximum en bois de Suisse.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg : remercie Yves pour la présentation. Il est surpris d'apprendre qu'il y a trop de places de parc, car il existe des coefficients et des règles.
  Il demande également quelle serait la procédure si les plans venaient à être modifiés. Un nouveau préavis relatif au PA Le Cheminet devrait-il repasser devant le Conseil ?
  M. Yves Jauner répond qu'il est aussi surpris raison pour laquelle il va rencontrer le bureau Fischer et Montavon qui a fait ce PA ainsi que Team plus par rapport à la zone de stationnement des vélos. Si ces changements doivent être apportés, il s'agit d'une mise à l'enquête complémentaire.
  M. Didier Chapuis confirme que si l'on modifie ces deux points, une enquête complémentaire devra être faite. Mais à ce jour, M. Chapuis ne sait pas si le règlement devra être repassé devant le conseil.

La municipalité va regarder quels arguments nos mandataires peuvent faire valoir avant d'aller discuter avec le canton en espérant que ces exigences ne soient pas retenues.
M. Pierre Zurbrugg, estime que si une enquête complémentaire devait aboutir, il y a un risque d'opposition ce qui nécessiterait de repasser le dossier devant le conseil pour les lever. M. Zurbrugg estime que la commission d'urbanisme devrait être informée.
M. Jauner répond que dès que l'on aura plus d'informations le conseil et les commissions seront informés. Ceci peut-être déjà le 5 avril lors de la future présentation du projet.

✓ M. Nicolas Meylan remercie pour la présentation et demande s'il y a des décisions prises pour le chauffage. Vu la situation actuelle, il estime que les énergies fossiles devraient être évitées. M. Jauner répond que la géothermie est étudiée. L'ancien collège du Cheminet va rester avec le chauffage actuel. Tous les nouveaux bâtiments devraient bénéficier de la géothermie.

La parole n'est plus demandée.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale
Bourse : Les factures de la commune sont maintenant émises avec un QR-Code depuis début mars. Pour rappel, le système des BVR ne sera plus fonctionnel dès le mois d'octobre 2022, une modification de nos factures était donc nécessaire.
ARASPE : Votre dévouée, membre du CODIR de l'ARASPE, a été nommée par cette même instance comme déléguée des employeurs auprès de la CIP (Caisse Intercommunale de pensions).
Groupes des aînés : Un repas des aînés a été organisé en date du 15.12.2021 et 02.02.2022 à la Maison de Ville. 178 personnes ont répondu présentes et ont pu partager le repas préparé par le tenancier. Les membres de la municipalité se sont investis personnellement puisqu'ils étaient présents à la cuisine et en salle pour le service. Un moment convivial bien apprécié par tous.
Le Local des jeunes : Après une longue fermeture liée à la COVID, le local a réouvert ses portes le 15.09.2021. Il a ensuite été à nouveau fermé dès le jeudi 23.12.2021 en raison des vacances, mais également à cause des normes sanitaires à nouveau en vigueur. Durant son ouverture, ce sont 106 jeunes de la région qui ont fréquenté les lieux, majoritairement des garçons (60%). Les jeunes de Penthalaz sont les plus présents (86), mais il est à noter qu'ils viennent de plusieurs villages à la ronde (Cottens, Daillens, Gollion, La Sarraz, Penthaz, Poliez-Pittet et Vufflens-la-Ville, voire même de Lausanne). Et si la tranche horaire du vendredi (19h30-22h00) a malheureusement dû être fermée par manque de fréquentation, la répartition entre les autres créneaux est assez semblable (en moyenne 20 jeunes), exception faite du samedi (14h-16h30) qui oscille entre 10 et 15 jeunes.
Développement durable : Dans le cadre des économies d'eau chaude, une action « pommeau de douche éco » a été organisée fin décembre 2021 par EcoLive. 40 pommeaux ont été commandés à cette occasion. Comme annoncé, la commune a participé pour les 12 pommeaux commandés par des habitants de Penthalaz. Pour rappel, cette action était destinée aux ménages utilisant des énergies fossiles et qui n'avaient pas déjà passé commande par le passé.
Informatique
L'AdCV vient de former un groupe de travail « Cybersécurité ». Il est composé 5 membres, dont je suis. Je vous tiendrai au courant de l'avancement des nombreux thèmes de réflexions. N'hésitez pas à me contacter si vous avez des sujets, des interrogations que vous voudriez partager. Je ferai volontiers le relais...

La parole est donnée au Conseil.

✓ M. Daniel Traini revient sur le repas des aînés. Il a été approché par plusieurs personnes enchantées de cette initiative et propose à la municipalité de reconduire cette action.
M. Valérie Codina Cervellin répond que si le budget le permet ça sera fait.

Il n'y a plus de question.

M. Daniel Rochat, municipal
Maison de Ville : le 21.2.2022, l'ancienne commission de construction a été conviée à la visite de l'appartement de 2,5 pièces sous les combles. Tout le monde semblait satisfait des travaux effectués.
Service extérieur : acquisition d'un nouveau véhicule fourgon de marque Citroën acquis à la demande du service extérieur pour le service des eaux.
Gendarmerie : 341 interventions sur la commune en 2021, ceci correspond à la moyenne des dernières années.
Déchets statistiques des transporteurs : 48'000 tonnes de verres, 77 tonnes de papier, 361 tonnes de déchets divers, 232 tonnes de matériel organique ce qui fait un total de 717 tonnes transportées par la maison Borgeaud.
Valorsa : réponse à la question de M. Gacond sur une éventuelle pollution à la Dioxine. La municipalité ainsi que la commune de Penthaz ont fait une demande de sondage au service de l'environnement à la recherche d'une éventuelle présence de pollution à la Dioxine. En date du 1.2.22, un courrier cantonal informait que les résultats de cette analyse seront transmis à la municipalité en temps importun.

Il n'y a pas de question.

M. Christian Martinetti, municipal
Préavis 08-2002 : le préavis a été retiré après la rencontre avec la commission, car il y avait un vice de forme sur le marché public, notamment avec le mandat du bureau d'ingénieurs. Un nouveau préavis sera soumis lors du prochain Conseil.
Route de Gollion : des petits potelets ont été installés pour la sécurité des piétons ceci à la demande de la sécurité civile et militaire entre le passage piéton et l'escalier qui conduit au CCI.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Pierre Aubry, Président, relit l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux membres du conseil.

1. Assermentation
2. Préavis municipal n° 2022-09 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable et la réfection du réseau d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur du chemin de Sauffaz
3. Préavis municipal n° 2022-10 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement partiel du camping et d'une nouvelle construction pour le restaurant de la piscine.
4. Nomination/Dissolution de commissions
5. Propositions individuelles
6. Communications du Président

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

1. **Assermentation**
Le groupe Socialistes, les Verts et sympathisants propose en remplacement de Mme Victoria Thibaud, Monsieur Ayigah Godwin. M. Ayigah étant souffrant, il ne peut être présent ce soir et sera assermenté lors du prochain conseil.

2. **Préavis n° 2022-09 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable et la réfection du réseau d'alimentation de l'éclairage public dans le secteur du chemin de Sauffaz**
M. Mathieu Schopfer nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

✓ M. Daniel Traini remercie la commission et demande que la version définitive du rapport de la commission soit adressée aux membres du Conseil.

La parole n'est plus demandée, M. le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,
après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2022-09, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 83'000.- TTC pour l'étude de la mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, la modification du réseau d'eau potable et la réfection du réseau d'alimentation dans le secteur du chemin de Sauffaz ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir, à cette fin, un compte d'attente de CHF 83'000.- TTC
3. de financer cet objet par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à reporter la totalité du compte d'attente dans le futur préavis de réalisation des travaux dudit secteur.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

3. **Préavis n° 2022-10 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement partiel du camping et d'une nouvelle construction pour le restaurant de la piscine.**
M. Nicolet Fleuret nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ Mme Dominique Von der Muhll : ne comprend pas pourquoi il est mentionné sur le préavis qu'il n'y a pas d'impact sur développement durable. Selon elle, il serait souhaitable de se demander comment l'on va prendre en compte le développement durable dans ce projet, mais pas qu'on se dise par avance que ça n'a pas d'impact.
  Mme Valérie Codina Cervellin répond que ce paragraphe répond à la question que l'on soulève. Dans le cas présent, il s'agit d'une étude qui en elle-même n'a pas d'impact sur le développement durable. Le résultat de l'étude va nécessiter des travaux qui eux auront un impact sur le développement durable.
  M. Didier Chapuis précise que c'est à la demande du conseil que chaque préavis traite du développement durable.
  Mme Dominique Von der Muhll estime que l'on aurait dû mentionner dans le présent préavis que l'on va se préoccuper du développement durable dans le futur projet qui sera développé afin de ne pas minimiser ce sujet avant de commencer le projet.
  M. Didier Chapuis répond que le l'impact sur le développement durable sera dans le préavis que l'on présentera lorsqu'il sera concret.
- ✓ M. François Bachmann : se pose des questions par rapport à l'emplacement de ce projet qui semble se situer sur une zone inondable. Y a-t-il dans cette étude un scénario catastrophe de prévu s'il y avait beaucoup d'eau.
  M. Didier Chapuis répond que l'on demande un crédit d'étude et c'est justement pour aborder ces aspects là. Il faudra aussi compter avec le Pac Venoge. M. Didier Chapuis n'est pas sûr que cette zone soit classée en dangers naturels. M. Chapuis précise encore que la municipalité n'aurait pas eu besoin de présenter ce préavis au conseil puisque le montant du crédit d'étude demandé est inférieur à CHF 50'000. L'idée de cette procédure est d'associer la commission ad'hoc dès le début du projet.
- ✓ M. Henri Borgeaud : demande si dans le mandat attribué l'élimination complète du camping sera étudiée au profit d'une grande place de loisirs.
  M. Daniel Rochat répond que non la partie de gauche du camping ne sera pas touchée. Le camping situé à gauche de la piscine sera maintenu.

La parole n'étant pas demandée, le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2022–10, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de 39'000. —TTC pour l'étude du réaménagement partiel du camping et du restaurant de la piscine ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir, à cette fin, un compte d'attente de CHF 39'000. – TTC ;
3. de financer cet objet par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à reporter la totalité du compte d'attente dans le futur préavis de réalisation du réaménagement partiel du camping et du restaurant de la piscine.

Le préavis est passé au vote est accepté à l'unanimité.

4. Nomination/Dissolution de commissions

Commission pour la réfection du bitume du giratoire de la Place Centrale
Pour le GIP :
M. David Borgeaud, M. Pierre-Yves Dénéréaz, Mme Sylvette Grandchamp, M. Michel Turin
Pour le groupe Socialistes Vert·e·s et Sympathisant·e·s :
Mme Semira de Borchgrave, M. Pierre Soro, M. Jaime Reina

Commission pour l'étude du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux claires et usées.
Pour le GIP :
M. Michel Turin, M. Nicolas Borgeaud, M. Jean-Luc Stoller, M. Chris Mooser
Pour le groupe Socialistes Vert·e·s et Sympathisant·e·s :
Mme Semira de Borchgrave, Mme Funda Savci, M. Philippe Gacond

5. Propositions individuelles

- ✓ Daniel Traini propose les personnes suivantes en remplacement de Mme Aurore Rigal dans les différentes commissions et au bureau du Conseil :
  Scrutateur : M. Nicolas Fleuret.
  Commission crédit d'étude pour le camping et le restaurant de la piscine : Mme Dolores Antonino.
  Commission mobilité : M. Pierre-Yves Dénéréaz
- ✓ M. François Bachmann : 2 cancaniers se présentent aux élections cantonales il s'agit de Mme Funda Savci et lui-même, M. Bachmann invite les personnes qui ne l'ont pas encore fait à aller voter.
- ✓ M. Traini Daniel avait annoncé à la municipalité qu'il allait parler ce soir du pump track, parcours en boucle fermé qui peut être utilisé par des VTT, des BMX et des trottinettes. Actuellement ce dispositif, mis gratuitement à disposition par le canton, se trouve à Echallens et se déplacera dans les communes du canton. M. Traini s'est renseigné, pour 2022 il n'y a plus de place. Il invite la municipalité à se renseigner s'il était possible d'en disposer pour 2023 et pourquoi ne pas l'acquérir par la suite ?
  M. Didier Chapuis Didier a bien entendu la demande et précise que sa notification au PV fera qu'on ne l'oubliera pas...
- ✓ Mme Martinetti Esther : demande s'il serait possible de prévoir une séance du Conseil communal dans la salle du Grand Conseil vaudois.
  M. Pierre Aubry répond que ceci pourrait faire, par la même occasion, partie de la sortie du conseil Communal qu'il doit organiser. M. Aubry va se renseigner.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp annonce aux personnes volontaires pour le dépouillement de dimanche matin que l'heure sera certainement retardée vu le faible nombre de votants. Un mail sera adressé aux personnes concernées.

6. Communications du Président

- ✓ Une verrée sera organisée ce soir pour fêter la libération des mesures covid . Remerciements à notre huissier Manu pour l'organisation
- ✓ Prochaines séances du Conseil Communal : 13 juin 2022, séance de préparation le mardi 7 juin 2022
- ✓ Prochaines dates des votations fédérales :15.5.2022 ; 25.9.2022 ; 27.11.2022
- ✓ Prochaines élections : 20.3.2022 Grand-Conseil et 1er tour Conseil d'État et 10.4.2022, 2e tour Conseil d'État.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 21h34

Le Président

Pierre Aubry

CONSEIL COMMUNAL * PENTHALAZ * LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Sylvette Grandchamp